



475, rue du Cégep
Sherbrooke (Québec)
J1E 4K1

Sherbrooke, le 19 septembre 2016

Madame Marie-France Bélanger
Directrice générale
Cégep de Sherbrooke

Madame Bélanger,

La ministre responsable de l'enseignement supérieur a convoqué les « partenaires » du réseau collégial à des consultations au début du mois de septembre 2016. Au-delà des questions de structure entourant la création du Conseil des collègues et du comité mixte, les discussions porteront sur l'avenir de l'enseignement collégial. Les modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) évoquées dans le document préparatoire laissent entrevoir des transformations importantes en ce qui a trait à l'autonomie des institutions dans la création et la modification des programmes d'étude, l'influence des entreprises dans les choix disciplinaires, les conditions d'admission, les modalités d'obtention d'un diplôme ainsi que les conditions de travail des enseignantes et des enseignants.

Suite à de nombreux débats démocratiques au cours des dernières années, le SPECS-CSN a adopté plusieurs propositions (voir en annexe) décrivant sa position au sujet des éléments de consultation soumis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Cette position a été reconduite lors de notre assemblée générale du 13 septembre 2016. Ce sont sur ces bases que nous nous appuyerons afin de rédiger le mémoire que le SPECS-CSN compte présenter lors des consultations.

Au moment d'écrire, les enseignantes et les enseignants du Cégep de Sherbrooke ignorent si leur direction soumettra un mémoire. Compte-t-elle le faire ? Si oui, les membres du SPECS-CSN demandent qu'on leur transmette le mémoire avant qu'il soit rendu public lors des consultations. Nous croyons être en droit de connaître la position que défendra notre administration au nom du Cégep de Sherbrooke. Si la direction ne prévoit pas rédiger un mémoire, préférant s'associer à celui de la Fédération des cégeps, les membres du SPECS-CSN demandent un énoncé écrit portant sur sa vision de l'enseignement collégial et les enjeux abordés lors des prochaines consultations.

En espérant que vous accueillerez notre demande positivement, ce qui permettra, nous l'espérons, de lancer un dialogue local sur l'avenir de notre institution, du réseau collégial et de l'enseignement supérieur.

Steve McKay, président

Annexe
Propositions adoptées en assemblée générale
le 13 septembre 2016

Proposition 1

« Que le SPECS-CSN dénonce le calendrier proposé pour la tenue des consultations sur l'enseignement supérieur, car il ne laisse pas suffisamment de temps à tous les intervenants qui désirent se faire entendre de se préparer adéquatement; qu'une demande officielle soit acheminée au ministère de l'enseignement supérieur pour que le calendrier soit modifié. »

Proposition 2

« Que le SPECS-CSN dénonce le choix des deux experts qui ont été désignés pour diriger les consultations sur l'enseignement supérieur, soit M. Corbo et M. Demers, car ceux-ci défendent des positions bien campées qui ne font pas l'unanimité sur plusieurs enjeux qui doivent être discutés. »

Proposition 3

« Que le SPECS-CSN demande au gouvernement du Québec de rétablir le financement du réseau collégial à un niveau au moins équivalent (en dollars constants) à celui de 2010 avant de mettre en place de nouvelles initiatives dont l'implantation nécessite des ressources. »

Proposition 4

« Que le SPECS-CSN réaffirme la nécessité d'un réseau collégial national accessible, adéquatement financé, offrant un éventail large de programmes de qualité dans toutes les régions du Québec menant à l'obtention d'un diplôme d'État, soit un DEC pré-universitaire ou un DEC technique, qui sanctionne l'acquisition de connaissances et de compétences équivalentes quelque soit le cégep. »

Proposition 5

« Que le SPECS-CSN réaffirme l'importance d'offrir aux étudiantes et aux étudiants une formation dont les finalités ne se réduisent pas à l'employabilité à court terme et aux besoins changeants des entreprises, mais dont l'objectif essentiel est le développement des compétences techniques, intellectuelles, humaines et citoyennes universelles et transférables. »

Proposition 6

« Que l'assemblée générale donne le mandat à l'exécutif du SPECS-CSN, en collaboration avec le comité « école et société » du SPECS-CSN, de rédiger un mémoire pour les consultations sur l'enseignement supérieur. »

Proposition 7

« Que le SPECS-CSN demande à la direction du Cégep de Sherbrooke de faire connaître par écrit aux membres du SPECS-CSN, ainsi qu'à toute la communauté collégiale, sa conception de l'enseignement supérieur et sa position sur les différents enjeux qui seront abordés lors des consultations sur l'enseignement supérieur afin d'initier une véritable réflexion incluant tous les acteurs locaux concernant l'avenir de notre collège. »